

# ACCESSOIRES DE PORTAIL







# ACCESSOIRES DE PORTAIL

CONFIGURATION DE VOTRE PORTAIL



Roues à gorge

Série : Roues à gorge



ROUES À GORGE RONDE OU TRIANGULAIRE  
FINITION ZINGUÉE

Page 4

Roues à support

Série : Roues à support  
intérieur et extérieur



ROUES À GORGE RONDE OU TRIANGULAIRE  
À SUPPORT INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR  
FINITION ZINGUÉE

Pages 5 et 6

Série : Roues à support  
à plaque latérale



ROUES À GORGE RONDE  
À SUPPORT À PLAQUE LATÉRALE  
FINITION ZINGUÉE

Page 7

Rails et crémaillères

Série : Rails



RAILS ROND OU TRIANGULAIRE

Page 8

Série : Crémaillère



CRÉMAILLÈRE STANDARD

Page 8

Guides olive et plaques guides

Série : Guides olive



GUIDES OLIVE NYLON  
STANDARD OU CYLINDRIQUE OU BOMBÉ

Page 9

Série : Plaques guides



PLAQUES GUIDES  
2 GUIDES NYLON BOMBÉS  
OU 4 GUIDES NYLON STANDARDS

Page 10

Butées

Série : Butées de portail



BUTÉES DE PORTAIL COULISSANT  
FINITION ZINGUÉE

Page 11

Serrures, boîtier et poignées

Série : Serrures à crochet et boîtier



SERRURES À CROCHET - BOÎTIER  
FINITION ZINGUÉE

Page 12

Série : Poignées



POIGNÉES  
FINITION ÉPOXY NOIRE

Page 13



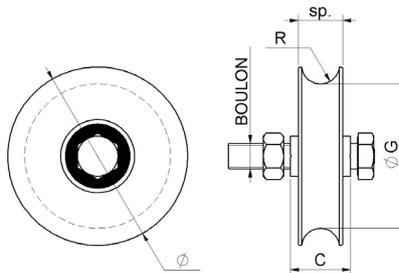
Série : Roues à gorge

## ROUE À GORGE RONDE

Finition zinguée - À boulonner.



Référence	Ø roue	Ø rail	C	G	Profondeur de gorge	sp.	R	Roulement à billes	Boulon de fixation	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm							mm		kg		
433 0401	40	7	16	33	3,5	12	4,5	1	M8x30	60	0,100	12	339680 740234 3
433 0501	50	8	16	40	4	13	4,5	1	M8x30	80	0,140	12	339680 740232 9
433 0601	60	10	24	48	5	17	5,3	1	M10x45	100	0,302	12	339680 740020 2
433 0602	60	16	24	48	5	17	8,3	1	M10x45	100	0,280	12	339680 740235 0
433 0801	80	16	33	64	6,8	20	8,3	1	M14x70	200	0,647	6	339680 740021 9
433 1001	100	16	33	84	6,8	21	8,3	1	M14x70	230	1,005	6	339680 740022 6
433 1002	100	20	43	77	10,3	28	10,3	2	M14x70	410	1,416	6	339680 740023 3
433 1201	120	20	33	99	9,3	24	10,3	1	M14x70	250	1,544	4	339680 740024 0
433 1202	120	20	43	97	10,3	28	10,3	2	M14x70	430	2,103	6	339680 740025 7
433 1601	160	20	43	137	10,3	25	10,3	1	M16x70	300	3,580	2	339680 740028 8
433 1602	160	20	43	137	10,3	32	10,3	2	M16x70	570	4,456	2	339680 740029 5
433 2002	200	20	43	177	10,3	32	10,3	2	M16x70	600	7,065	2	339680 740031 8

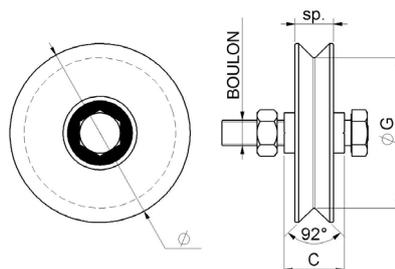


## ROUE À GORGE TRIANGULAIRE

Finition zinguée - À boulonner.



Référence	Ø roue	Rail	C	G	Profondeur de gorge	sp.	Roulement à billes	Boulon de fixation	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm						mm		kg		
432 0601	60	Triangulaire	24	48	6	17	1	M10x45	100	0,294	12	339680 740138 4
432 0801	80	Triangulaire	33	62	7,8	20	1	M14x70	200	0,635	6	339680 740009 7
432 1001	100	Triangulaire	33	82	7,8	21	1	M14x70	230	1,047	6	339680 740010 3
432 1002	100	Triangulaire	43	77	10,3	28	2	M14x70	410	1,416	6	339680 740011 0
432 1201	120	Triangulaire	33	100	8,8	24	1	M14x70	250	1,561	4	339680 740012 7
432 1202	120	Triangulaire	43	97	10,3	28	2	M14x70	430	2,103	6	339680 740013 4
432 1601	160	Triangulaire	43	138	9,8	25	1	M14x70	300	3,470	2	339680 740016 5



Accessoires de portail Couissant

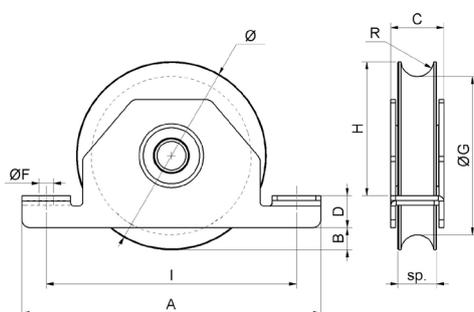
Série : Roues à gorge à support

## ROUE À GORGE RONDE À SUPPORT INTÉRIEUR

Finition zinguée - À souder ou visser.



Référence	Ø roue	Ø rail	A	B	C	D	Ø F	I	H	Ø G	sp.	R	Roulement à billes	Charge kg	Poids kg	Cond.	EAN 13
436 0801	80	16	135	12	33	17	9	110	49	64	20	8,3	1	200	0,760	4	339680 740042 4
436 1001	100	16	155	14	33	18	9	130	66	84	21	8,3	1	230	1,140	6	339680 740044 8
436 1011	100	20	155	14	33	18	9	130	66	77	24	10,3	2	410	1,550	6	339680 740131 5
436 1201	120	20	185	14	32	20	9	155	84	99	24	10,3	1	250	2,250	6	339680 740046 2
436 1211	120	20	185	14	37	20	9	155	84	97	28	10,3	2	430	2,474	4	339680 740132 2

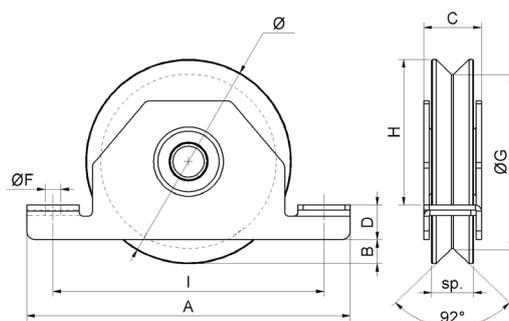


## ROUE À GORGE TRIANGULAIRE À SUPPORT INTÉRIEUR

Finition zinguée - À souder ou visser.



Référence	Ø roue	Rail	A	B	C	D	Ø F	I	H	Ø G	sp.	Roulement à billes	Charge kg	Poids kg	Cond.	EAN 13
436 0800	80	Triangulaire	135	12	33	17	9	110	49	62	20	1	200	0,787	6	339680 740041 7
436 1000	100	Triangulaire	155	14	33	18	9	130	66	82	21	1	230	1,190	6	339680 740043 1
436 1010	100	Triangulaire	155	14	33	18	9	130	66	77	24	2	410	1,673	6	339680 740133 9
436 1200	120	Triangulaire	185	14	32	20	9	155	84	100	24	1	250	1,941	6	339680 740045 5



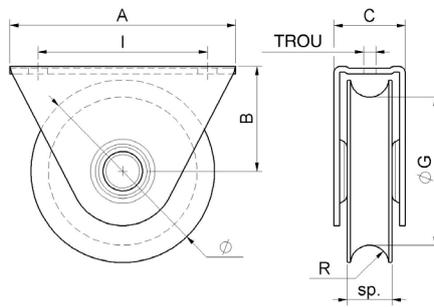
Série : Roues à gorge à support

### ROUE À GORGE RONDE À SUPPORT EXTÉRIEUR

Finition zinguée - À souder ou visser.



Référence	Ø roue	Ø rail	A	B	C	Ø G	I	Trou	sp.	R	Roulement à billes	Charge kg	Poids kg	Cond.	EAN 13
435 0501	60	10	80	36	24	48	60	6,5x10	17	5,3	1	100	0,375	12	339680 740233 6
435 0505	60	16	80	36	24	48	60	6,5x10	17	8,3	1	100	0,380	12	339680 350505 5
435 0601	80	16	120	48	37	64	90	8,5x12	24	8,3	1	200	0,895	6	339680 740039 4
435 0803	80	20	120	48	37	59	90	8,5x12	24	10,3	1	200	0,893	6	339680 740130 8

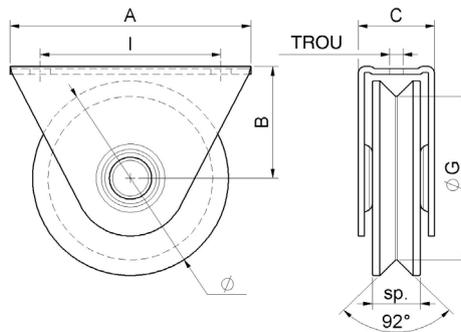


### ROUE À GORGE TRIANGULAIRE À SUPPORT EXTÉRIEUR

Finition zinguée - À souder ou visser.



Référence	Ø	Rail	A	B	C	Ø G	I	Trou	sp.	Roulement à billes	Charge kg	Poids kg	Cond.	EAN 13
435 0600	80	Triangulaire	120	48	37	62	90	8,5x12	24	1	200	0,908	6	339680 740038 7



Accessoires de portail

Coulissant

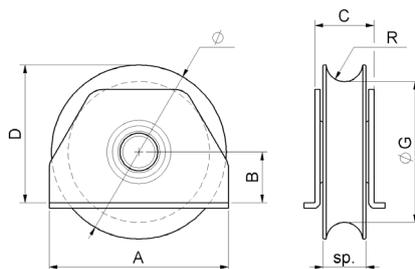
Série : Roues à gorge à support

**ROUE À GORGE RONDE À SUPPORT À PLAQUE LATÉRALE**

Finition zinguée - À souder.



Référence	Ø roue	Ø rail	A	B	C	D	Ø G	sp.	R	Roulement à billes	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm		kg	kg		
434 1001	100	16	100	28,5	33	78,5	84	21	8,3	1	230	1,134	6	339680 740033 2



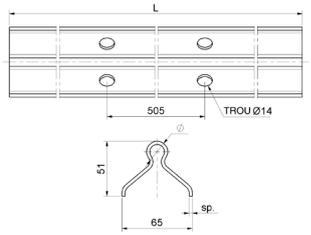
Série :  **Rails et crémaillères**

**RAIL ROND**

À sceller.

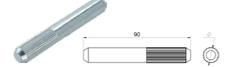


Référence	Ø	Longueur	Largeur	Hauteur	sp.	Ø trou	Espacement trous	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	m	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
437 0002	16	3	65	51	3	14	505	500	8,6	3	339680 740116 2
437 0003	20	3	65	63	3	14	505	1 000	11	3	339680 740051 6



Code	Ø	Longueur	Ø	Cond.	EAN 13
437 0017	16	90	10	1	339680 740124 7
437 0015	20	90	13	1	339680 740125 4

**PIÈCE DE JONCTION**

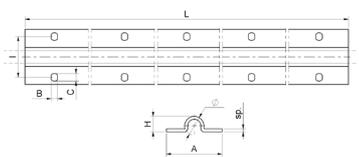


**RAIL ROND**

À visser.

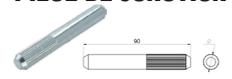


Référence	Ø	Longueur	Largeur	Hauteur	i	sp.	Trou	Espacement trous	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	m	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
437 0012	16	3	56	13	42	3	6,5x8	367,5	500	4,65	5	339680 740117 9
437 0013	20	3	56	16	42	3	6,5x8	367,5	1 000	4,80	5	339680 740052 3



Code	Ø	Longueur	Ø	Cond.	EAN 13
437 0017	16	90	10	1	339680 740124 7
437 0015	20	90	13	1	339680 740125 4

**PIÈCE DE JONCTION**

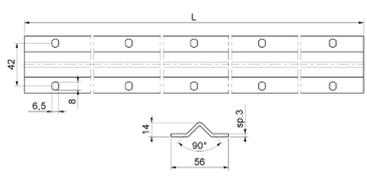


**RAIL TRIANGULAIRE**

À visser.

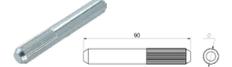


Référence	Longueur	Largeur	Hauteur	Triangulaire	Entraxes	Épaisseur	Trou	Espacement trous	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	m	mm	mm		mm	mm	mm	mm	kg	kg		
437 0014	3	56	14	90°	42	3	6,5x8	367,5	1 000	4,3	5	339680 740119 3



Code	Longueur	Ø	Cond.	EAN 13
437 0017	90	10	1	339680 740124 7

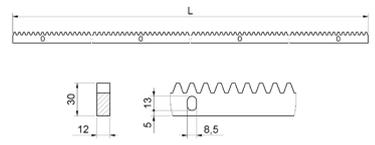
**PIÈCE DE JONCTION**



**CRÉMAILLÈRE STANDARD**



Référence	Longueur	Nombre dents	X	L	Espace 1 <sup>er</sup> trou	Espace dernier trou	X	Pas	Angle	Poids	Cond.	EAN 13
	m			mm	mm	mm	mm			kg		
437 0000	1	80	M. 4	1005	51,5	953,5	5	12,56	20°	2,38	10	339680 740049 3



Code	Ø	Nombre de pièces	Poids	EAN 13
437 0001	18,5	30	1	339680 740050 9

**PIÈCE DE JONCTION**

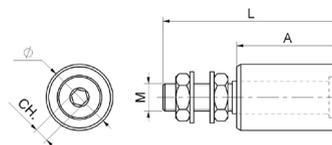


Série : Guides olive

## GUIDE NYLON STANDARD



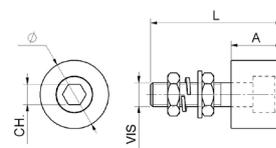
Référence	Ø	A	CH	Boulon de fixation	L	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm		mm	kg		
442 0025	25	33	6	M14x30	65	0,12	20	339680 740055 4
442 0030	30	40	6	M14x35	76	0,19	20	339680 740056 1
442 0040	40	60	8	M16x40	102	0,39	14	339680 740057 8



## GUIDE NYLON CYLINDRIQUE



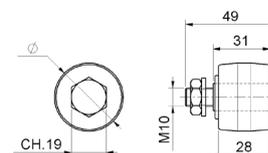
Référence	Ø	A	CH	Boulon de fixation	L	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm		mm	kg		
450 0030	30	30	12	M14x60	77	0,16	8	339680 740088 2
450 0040	40	30	12	M14x60	77	0,19	8	339680 740089 9



## GUIDE NYLON BOMBÉ



Référence	Ø	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	kg		
441 0035	40	0,09	10	339680 740054 7



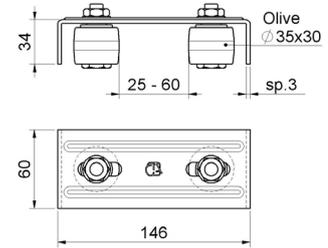
Série : **Plaques guides**

**PLAQUE GUIDES (2 GUIDES NYLON BOMBÉS Ø 34,5)**

À souder et à régler par vissage - Ensemble de guidage réglable haut de portail.



Référence	Poids kg	Cond.	EAN 13
440 0001	0,45	10	339680 740142 1

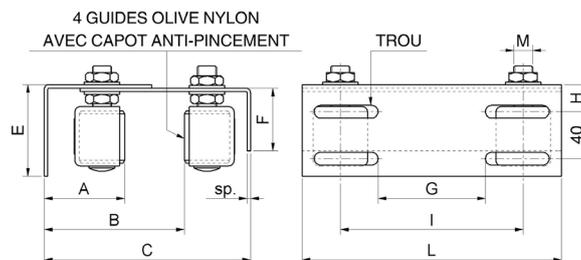


**PLAQUE GUIDES (4 GUIDES NYLON STANDARDS Ø 30x40)**

À souder et à régler par vissage - Ensemble de guidage réglable haut de portail - Guides avec protection anti-pincement.



Référence	A	B	C	E	F	G	H	Trou	L	sp.	I	M	Poids kg	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg		
440 0000	43-86	93-156	149-197	76	54	91	21	4x54	220	3	155	M14	1,27	6	339680 740053 0



Accessoires de portail

Coulissant

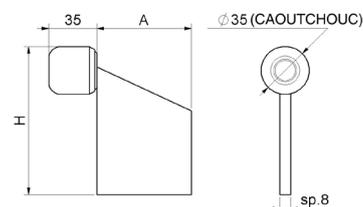
Série : **Butées**

## BUTÉE DE PORTAIL COULISSANT

À souder.



Référence	A	H	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	kg		
443 0000	70	112	0,57	10	339680 740059 2

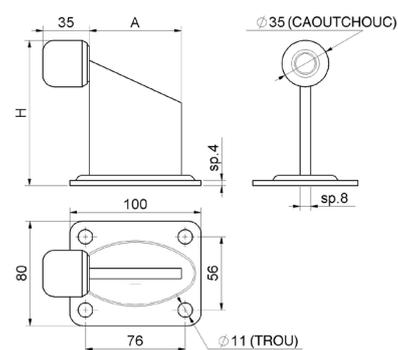


## BUTÉE DE PORTAIL COULISSANT À PLATINE

Finition zinguée - À visser au sol.



Référence	A	H	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	kg		
443 0010	70	117	0,90	10	339680 740143 8

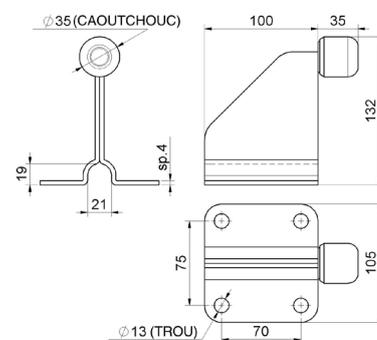


## BUTÉE DE PORTAIL COULISSANT SUR RAIL ROND

Finition zinguée - À visser au sol.



Référence	Poids	Cond.	EAN 13
	kg		
443 0020	1,05	10	339680 740144 5



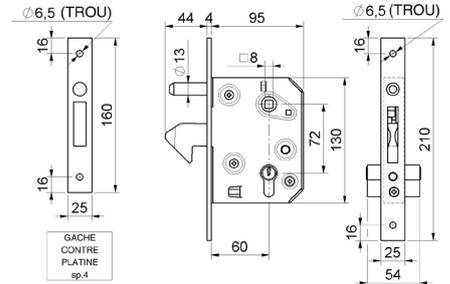
Série : Serrures et boîtier

### SERRURE À CROCHET

Finition zinguée - Serrure équipée avec cylindre et 3 clefs.

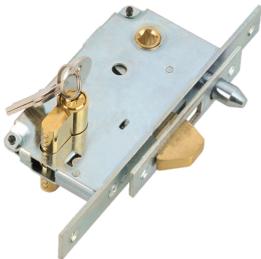


Référence	Poids kg	Cond.	EAN 13
445 0000	1,350	1	339680 740164 3

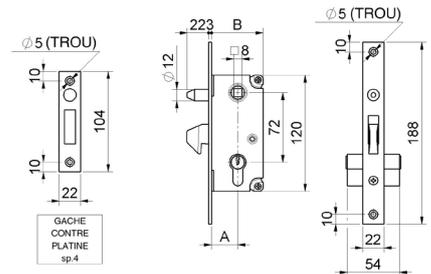


### SERRURE À CROCHET

Finition zinguée - Serrure petit modèle équipée avec cylindre et 3 clefs.



Référence	A mm	B mm	Poids kg	Cond.	EAN 13
445 0002	27	53	1,350	1	339680 740129 2

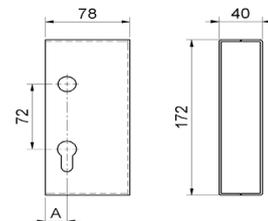


### BOÎTIER

Finition zinguée - À souder - Boîtier de protection de serrure pour tube carré de 40 mm.



Référence	Dimension tube carré mm	A mm	Poids kg	Cond.	EAN 13
445 0040	40	20	0,60	6	339680 740063 9



Accessoires de portail

Coulissant

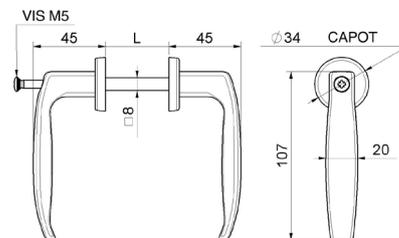
Série : Poignées

## POIGNÉE DOUBLE

Finition époxy noire - Réglable vis M5.



Référence	L	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	kg		
445 0020	40-50	0,250	20	339680 740061 5

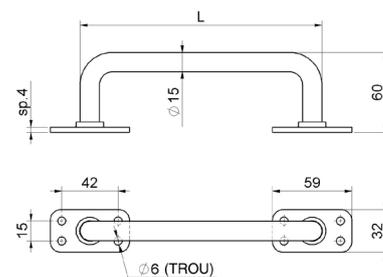


## POIGNÉE DE TIRAGE

Finition époxy noire - À visser.



Référence	L	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	kg		
445 1020	180	0,430	10	339680 740065 3



Pivots pour tubes

Série : Pivots standards



PIVOT HAUT ET BAS STANDARD  
POUR TUBE ROND OU CARRÉ

Page 16

Série : Pivots lourds



PIVOT HAUT ET BAS  
POUR TUBE ROND OU CARRÉ

Page 16

Gonds réglables

Série : Gonds réglables



À SCELLER - À TIGE FILETÉE - À SOUDER SUR RONDELLE - À SOUDER AVEC DOUILLE  
- À PLATINE CARRÉE - STANDARD À SOUDER

Page 17

Pivots, paumelle et butée

Série : Pivot allemand



PIVOT ALLEMAND  
OUVERTURE À 180°

Page 18

Série : Pivot sphérique



PIVOT SPHÉRIQUE  
FINITION BRUTE  
BILLE INOX

Page 18

Série : Paumelle



PAUMELLE  
EN ACIER  
PIVOT EN ACIER AVEC BAGUE À BILLES

Page 18

Série : Butée de portail battant



BUTÉE DE PORTAIL BATTANT  
FINITION ZINGUÉE

Page 18

Crémone, verrou et couvre poteaux

Série : Crémone à levier zinguée



À VISSER  
SANS CYLINDRE

Page 19

Série : Verrou porte cadenas



FINITION ZINGUÉE  
À VISSER HORIZONTELEMENT

Page 19

Série : Couvre poteaux carrés



COUVRE POTEAUX CARRÉS  
FINITION BRUTE  
À SOUDER

Page 19



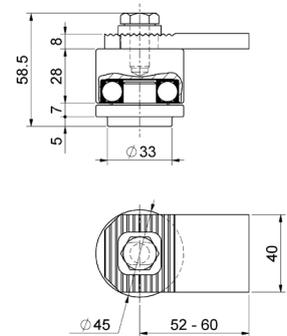
Série : **Pivots pour tubes**

**PIVOT HAUT STANDARD POUR TUBE ROND OU CARRÉ**

Finition zinguée - À souder - Réglage par une vis M10.



Référence	Ø	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	kg	kg		
446 4000	45	300	0,40	4	339680 740073 8

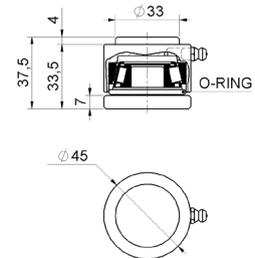


**PIVOT BAS STANDARD POUR TUBE ROND OU CARRÉ**

Finition zinguée - À souder - Équipé d'un graisseur.



Référence	Ø	A	Ø bas	H	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 5000	45	33	45	37,5	500	0,33	4	339680 740076 9

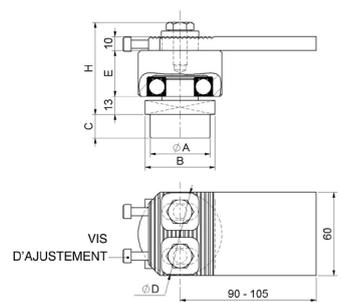


**PIVOT HAUT LOURD POUR TUBE ROND OU CARRÉ**

Pièce acier brut 50x50 - À souder - Réglage par deux vis M10.



Référence	Ø	A	B	C	D	H	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 4050	Tube 50	Ø 43	50x50	17	60	66,5	700	1,90	4	339680 740075 2

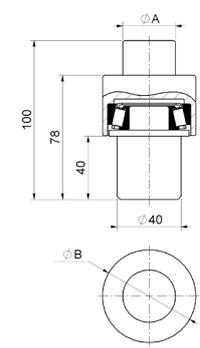


**PIVOT BAS LOURD POUR TUBE ROND OU CARRÉ**

À souder.



Référence	Ø	A	B	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	kg	kg		
446 5050	Tube 50	Ø 43	Ø 59	700	1,40	4	339680 740078 3



Accessoires de portail

Battant

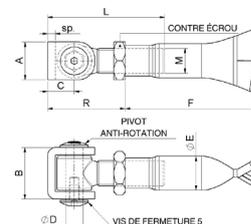
Série : **Gonds réglables**

## GOND À SCELLER

Démontable / Clé pour vis à six pans extérieurs 5.



Référence	M	A	B	C	D	E	F	L	R	sp.	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 0020	M20	30	41	21	Ø 14	Ø 27	103	92	49-71	6	300	0,48	10	339680 740068 4

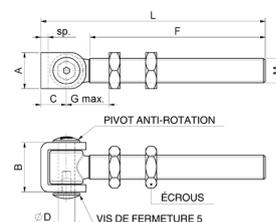


## GOND À TIGE FILETÉE

Démontable / Clé pour vis à six pans extérieurs 5.



Référence	M	A	B	C	D	F	L	sp.	Clé	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 0120	M20	30	41	21	Ø 14	142	185	6	30	300	0,650	10	339680 740070 7

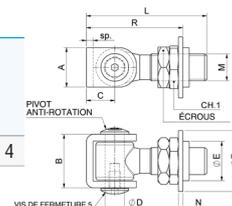


## GOND À SOUDER SUR RONDELLE

Démontable / Clé pour vis à six pans extérieurs 5.



Référence	M	A	B	C	D	E	F	L	sp.	G	R	Clé CH1	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 2020	M20	30	41	21	Ø 14	Ø 30	Ø 46	92	6	4	61-86	30	300	0,450	10	339680 740071 4

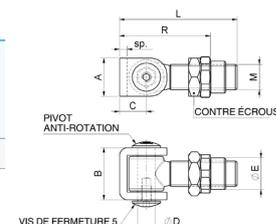


## GOND À SOUDER AVEC DOUILLE

Démontable / Clé pour vis à six pans extérieurs 5.



Référence	M	A	B	C	D	E	L	sp.	R	Clé	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 5020	M20	30	41	21	Ø 14	Ø 25	92	6	57-79	30	300	0,450	10	339680 740152 0

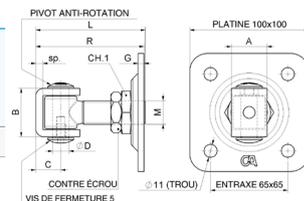


## GOND À PLATINE CARRÉE

Démontable / Clé pour vis à six pans extérieurs 5.



Référence	M	A	B	C	D	G	L	sp.	R	Clé CH1	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 3020	M20	30	41	21	Ø 14	5	92	6	68-91	36	300	0,82	10	339680 740072 1

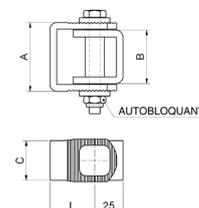


## GOND STANDARD À SOUDER

Démontable.



Référence	A	B	C	Hauteur	L	Boulon	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 0065	61	46	35	91	34-46	M10x65	300	0,560	10	339680 740069 1



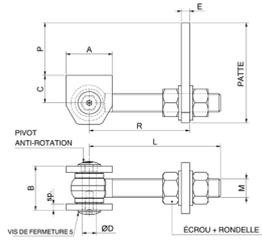
Série : **Pivots, paumelle et butée**

### PIVOT ALLEMAND, OUVERTURE À 180°

Pièces brutes - À souder - Réglable.



Référence	M	A	B	C	D	E	L	sp.	P	R	CH2	Patte	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
446 5098	M16	45	43	27	Ø 14	8	118	6	78x103	48-102	5	140x60x8	200	0,96	10	339680 740148 3

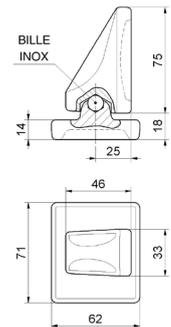


### PIVOT SPHÉRIQUE

Finition brute - Bille inox - À souder.



Référence	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	kg	kg		
446 0000	300	0,750	6	339680 740067 7

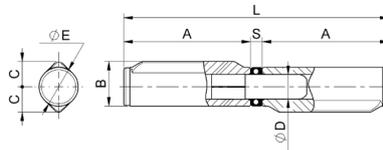


### PAUMELLE

En acier à souder sans plomb - Pivots en acier avec bague à billes.



Référence	Type	A	B	C	D	E	L	S	Charge	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg	kg		
491 0140	140	68	24	14	Ø 12	Ø 20	142,5	6,5	300	0,22	18	339680 740127 8

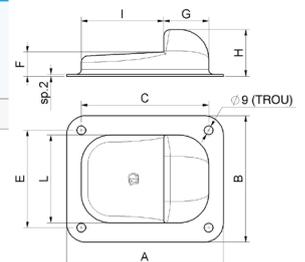


### BUTÉE DE PORTAIL BATTANT

Finition zinguée - À visser au sol.



Référence	A	B	C	E	F	G	H	I	L	Poids	Cond.	EAN 13
	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	kg		
444 0001	160	130	130	100	25	46	48	84	90	0,25	20	339680 740145 2



Accessoires de portail

Battant

Série : Crémone, verrou et couvre poteaux

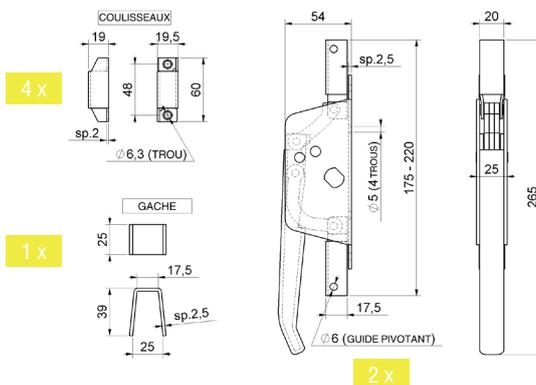
## CRÉMONE À LEVIER ZINGUÉE

À visser - Sans cylindre - Pour carré 14x14 mm.



Référence	Poids kg	Cond.	EAN 13
453 0000	0,90	5	339680 740093 6

### COMPOSITION

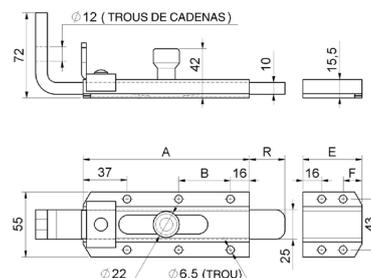


## VERROU PORTE CADENAS

Finition zinguée - À visser horizontalement - Pour bloquer deux battants - Trous de cadenas Ø 12.



Référence	Longueur mm	A mm	B mm	E mm	F mm	R mm	Poids kg	Cond.	EAN 13
452 1020	200	140	84	50	16	0-58	0,840	5	339680 740092 9

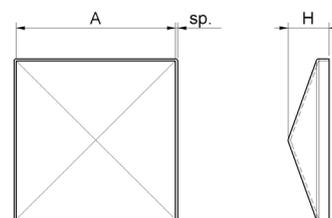


## COUVRE POTEAUX CARRÉ

Finition brute - À souder.



Référence	Dimension tube carré mm	A mm	H mm	sp. mm	Poids kg	Cond.	EAN 13
449 0060	60	61x61	20	1,5	0,067	80	339680 740083 7
449 0080	80	81x81	22	1,5	0,109	50	339680 740084 4
449 0010	100	101x101	26	1,5	0,163	40	339680 740085 1
449 0120	120	121x121	29	1,5	0,222	50	339680 740086 8
449 0150	150	151x151	35	1,5	0,343	30	339680 740087 5



# INDEX NUMÉRIQUE :

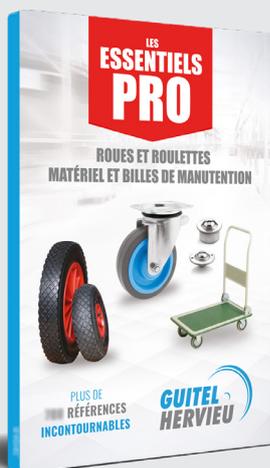
Référence	Page										
432 0601	4	433 1201	4	436 1001	5	437 0017	8	445 0040	12	449 0010	19
432 0801	4	433 1202	4	436 1010	5	440 0000	10	445 1020	13	449 0060	19
432 1001	4	433 1601	4	436 1011	5	440 0001	10	446 0000	18	449 0080	19
432 1002	4	433 1602	4	436 1200	5	441 0035	9	446 0020	17	449 0120	19
432 1201	4	433 2002	4	436 1201	5	442 0025	9	446 0065	17	449 0150	19
432 1202	4	434 1001	7	436 1211	5	442 0030	9	446 0120	17	450 0030	9
432 1601	4	435 0501	6	437 0000	8	442 0040	9	446 2020	17	450 0040	9
433 0401	4	435 0505	6	437 0001	8	443 0000	11	446 3020	17	452 1020	19
433 0501	4	435 0600	6	437 0002	8	443 0010	11	446 4000	16	453 0000	19
433 0601	4	435 0601	6	437 0003	8	443 0020	11	446 4050	16	491 0140	18
433 0602	4	435 0803	6	437 0012	8	444 0001	18	446 5000	16		
433 0801	4	436 0800	5	437 0013	8	445 0000	12	446 5020	17		
433 1001	4	436 0801	5	437 0014	8	445 0002	12	446 5050	16		
433 1002	4	436 1000	5	437 0015	8	445 0020	13	446 5098	18		



DÉCOUVREZ **L'INTÉGRALITÉ DE NOTRE GAMME** DANS NOS CATALOGUES :



**Roues et roulettes**



**Les Essentiels Pro**



**Matériel de manutention**



# EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024

**L'acheteur reconnaît avoir connaissance de l'intégralité des Conditions Générales de Vente de Guitel Hervieu pour en avoir reçu un exemplaire et les accepter. Le texte intégral des Conditions Générales de Vente demeure disponible à tout moment sur simple demande.**

## 1. Application des Conditions Générales de Vente - Opposabilité

Les Conditions Générales de Vente, dont les extraits sont reproduits ci-après, s'appliquent à toutes les commandes de produits dont la livraison est effectuée en France Métropolitaine ou dans les DROM-COM ou en Corse et à l'export, passées auprès de la société Guitel-Hervieu (ci-après dénommée « le Vendeur ») par ses acheteurs (ci-après dénommés le / les « Acheteur (s) », et ce, notwithstanding toute clause ou condition contraire, contrat de référencement et/ou d'enseigne émanant de l'Acheteur. Les Conditions Générales de Vente régissent les offres présentées sur les catalogues du Vendeur ou tout autre support et sont exclusivement réservées aux professionnels pour les besoins de leurs activités. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux Conditions Générales de Vente qui constituent le socle unique de la négociation commerciale. Toutes conditions contraires et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant de l'Acheteur, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquence inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite. Les Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée à l'Acheteur et qu'elle prendra effet un (1) mois à compter de la réception de la notification.

## 3. Commandes

Les commandes doivent être adressées au Vendeur par courrier, courrier électronique, transmission électronique (EDI), télécopie ou tout autre moyen choisi par l'Acheteur préalablement accepté par le Vendeur. Les commandes adressées au Vendeur ne deviennent définitives qu'après acceptation de celles-ci par le Vendeur. Aucune commande adressée au Vendeur ne pourra être modifiée ou annulée sans l'accord préalable et écrit du Vendeur. Le Vendeur se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement de l'Acheteur à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal pour quelque raison que ce soit ou passée de mauvaise foi. Dans le cadre des opérations nationales, le Vendeur ne saurait être tenu responsable d'un manque de disponibilité si un estimatif quantitatif par référence en promotion ne lui a pas été transmis par l'Acheteur au minimum 4 mois avant la date de livraison. Lors du référencement d'une nouvelle gamme et avant les implantations en magasin, le Vendeur et l'Acheteur devront convenir ensemble du prévisionnel d'implantation à mettre en place. Dans le cas où le prévisionnel ne serait pas validé par les deux parties, le calcul d'un éventuel taux de service ne devra pas tenir compte des commandes d'implantation.

## 4. Livraison

### 4.1 Délais de livraison

Les délais de livraison suivants sont donnés à titre indicatif par le Vendeur à l'Acheteur lors de la confirmation de commande. L'Acheteur pourra, sur demande, bénéficier d'une livraison expresse de sa commande sous réserve de l'accord préalable du Vendeur. Le Vendeur indiquera alors à l'Acheteur le coût de la livraison ainsi qu'un délai indicatif de livraison. Tout retard de livraison ne pourra donner lieu qu'à la seule indemnisation du préjudice réellement subi et préalablement démontré par l'Acheteur, à l'exclusion de toute pénalité forfaitaire et ce, notwithstanding l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat de l'Acheteur. Toute modification de commande intervenant en cours d'exécution, même si elle est acceptée par le Vendeur, entraîne une prolongation du délai de livraison prévu. Le Vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle, sans qu'elles ne puissent donner lieu à des pénalités de quelque nature qu'elles soient.

### 4.2 Frais de livraison

En cas de livraison en France métropolitaine, au Luxembourg, en Belgique les frais de transport sont pris en charge par le Vendeur pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à 400€ Net HT ou à 150€ Net HT pour les commandes passées sur notre site internet. En cas de livraison dans les DROM-COM, en Corse ou sur toute autre île française, les frais de transport restent à la charge de l'Acheteur. Néanmoins, pour toute commande d'un montant supérieur ou égal à 400€ Net HT, le Vendeur prend à sa charge l'acheminement des marchandises commandées jusqu'à l'entrepôt du transporteur préalablement désigné par l'Acheteur, sous réserve que ledit transporteur soit sis en France métropolitaine. Dans l'hypothèse où la commande de l'Acheteur n'atteindrait pas les montants visés ci-dessus les frais de transport resteraient à la charge de l'Acheteur et lui seront facturés par le Vendeur, en sus du prix des produits livrés selon une grille de tarif définie. En cas de livraison à l'export hors Belgique et Luxembourg : les frais de transport sont pris en charge par l'Acheteur et lui sera facturée par le Vendeur, en sus du prix des marchandises livrées. En cas de livraison expresse, les frais de transport resteront intégralement à la charge de l'Acheteur quel que soit le montant de la commande et la destination de celle-ci.

### 4.3 Transfert des risques

Le transfert des risques sur les produits s'effectue à la sortie des entrepôts du Vendeur quel que soit le mode de livraison et de paiement du transport prévu. Il en résulte que les produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur.

### 4.4 Réclamations

Conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du Code de commerce, l'Acheteur sera tenu, s'il constate une perte ou des avaries, d'émettre des réserves précises sur la lettre de voiture et d'adresser ses réclamations au transporteur avec copie au Vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours, non compris les jours fériés, suivant la réception des produits. A défaut, la livraison sera réputée acceptée sans réserve par l'Acheteur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations portant sur les vices apparents, les manquants ou sur la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau d'expédition, doivent être, à peine de forclusion, formulées par écrit et notifiées au Vendeur, par télécopie confirmée par courrier dans les trois jours de la réception des produits. Le Vendeur se réserve le droit de refuser de tenir compte des réclamations qui lui parviendraient après ce délai, et en conséquence de facturer à l'Acheteur le remplacement des produits. Les dimensions, nuances et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication, bénéficient des tolérances d'usage.

## 5. Retours

Aucun retour de produit ne sera accepté par le Vendeur, sauf accord écrit préalable de ce dernier précisant l'adresse de livraison du retour et les prix de reprises. Tout produit retourné sans cet accord sera refusé et retourné à l'Acheteur, et ne pourra donner lieu à l'établissement d'un avoir. Dans le cas d'un accord, le retour de marchandises devra être effectué au plus tard 15 jours après la date de réception du Vendeur. Les frais de retour sont toujours à la charge de l'Acheteur. Les produits retournés doivent être à l'état neuf et dans leur emballage d'origine et accompagnés d'un bon de retour à fixer sur le colis indiquant notamment le numéro de la commande concernée ; ils voyagent aux risques et périls de l'Acheteur. Tout retour de produits accepté par le Vendeur entraînera l'établissement d'un avoir au profit de l'Acheteur, après que le Vendeur aura procédé à une vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

## 6. Tarifs

Le prix des produits s'entend hors taxes et devra être majoré des frais de transport éventuellement mis à la charge de l'Acheteur en application des stipulations de l'article 4.2 ci-dessus. Les produits sont facturés au tarif en vigueur au jour de la commande. Sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions de l'article L.442-6-I-12° du Code de et de celles de l'article 1164 du Code civil, les tarifs sont révisables à tout moment avec un délai de prévenance de quatre (4) semaines avant leur date d'application. Ce délai de prévenance n'a pas à être respecté par le Vendeur lorsque les modifications de Tarif sont justifiées par un cas de force majeure ou l'évolution des coûts supportés par le Vendeur ou les fournisseurs du Vendeur, résultant notamment des fluctuations du commerce extérieur et des devises, de l'altération des charges, ou encore de la hausse exceptionnelle des matières premières ou manufacturées. Tout Acheteur qui passe commande après la notification du nouveau tarif pour livraison des produits après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est réputé avoir accepté ces derniers qui prévaudront sur toute information éventuellement divergente qui pourrait figurer dans la commande. Les commandes d'un montant inférieur à 50 € hors taxes feront l'objet d'une participation aux frais de traitement d'un montant de 19 € hors taxes, en sus des éventuels frais de port mis à la charge de l'Acheteur en application de l'article 3.2 ci-dessus. Les listings de référencement devront être à jour et transmis par l'Acheteur à l'ensemble de ses magasins.

## 7. Paiement

Les factures sont payables au siège social du Vendeur par virement interbancaire, chèque, traite ou billet à ordre à 45 jours fin de mois, c'est-à-dire 45 jours à compter de la fin du mois d'émission de la facture. Ce délai, pour les importations de marchandises dans les DROM COM, est décompté à partir de la date de dédouanement de la marchandise au port de destination finale ou, si la mise à disposition des marchandises est effectuée en France Métropolitaine, à partir du 21ème jour suivant la date de mise à disposition ou à compter de la date de dédouanement si celle-ci est antérieure. Le taux d'escompte est de 0,50% en cas de paiement comptant sous huit jours. Toute inexécution par l'Acheteur, totale

ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard, entraînera : 1/ l'application de plein droit de pénalités de retard calculées au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal majoré de 6% par mois de retard ; 2/ une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement prévue par l'article L.441-6 du Code de commerce, étant précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais qui pourraient être engagés par notre société aux fins de recouvrement de ses factures. Les pénalités de retard commenceront à courir à compter de la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues au Vendeur. Tout mois commencé sera intégralement dû. Le Vendeur pourra imputer de plein droit lesdites pénalités de retard sur toute réduction de prix due à l'Acheteur. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation à la seule initiative de l'Acheteur sans l'accord écrit et préalable du Vendeur, notamment en cas d'allégation par l'Acheteur d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés, conformément aux dispositions de l'article L.442-6-I-8° du Code de commerce et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les conditions d'achat de l'Acheteur. Toute compensation non autorisée par le Vendeur sera assimilée à un défaut de paiement autorisant dès lors le Vendeur à refuser toute nouvelle commande de produits et à suspendre immédiatement les livraisons en cours après en avoir informé l'Acheteur.

## 8. Convention annuelle

Aucun paiement de ristourne ou de services propres à favoriser la commercialisation des produits ou d'autres services ne saurait intervenir avant le retour de l'un des deux exemplaires originaux du Plan d'Affaires Annuel, dûment signé, paraphé et daté de l'Acheteur, avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours. Les factures de services propres à favoriser la commercialisation et/ou d'autres services seront payées après constatation de la réalisation de la prestation. Ces factures, comme les ristournes, ne seront pas compensables avec les factures de vente des produits et ne pourront pas être déduites du règlement de ces dernières, toute déduction étant assimilée à un défaut de paiement par l'Acheteur et justifiera un refus de vente. Lorsque le montant d'un avantage financier (rémunération de prestation de services ou ristourne) est déterminé par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires, celui-ci s'entend net de tous droits, contributions et taxes, notamment hors contribution Eco-Emballages, ainsi que de toutes autres contributions et cotisations environnementales. La base ristournable sera constituée du chiffre d'affaires effectivement encaissé et diminué de toutes sommes retenues par l'Acheteur à quelque titre que ce soit et tout particulièrement au titre de la facturation de pénalités quelle que soit leur motivation, sauf acceptation préalable et écrite du Vendeur. Dans l'hypothèse où le paiement des ristournes et/ou des services propres à favoriser la commercialisation des produits et/ou d'autres services s'effectuerait par la voie d'acomptes, le chiffre d'affaires retenu comme base de calcul sera le chiffre d'affaires prévisionnel pour l'année n. Toutefois, dans l'hypothèse d'une baisse significative du chiffre d'affaires réalisé par le Vendeur avec l'Acheteur au cours de l'année n par rapport à la même période de l'année n-1, le Vendeur pourra demander à tout moment à l'Acheteur de diminuer le montant des acomptes. Le Vendeur et l'Acheteur se réuniront alors pour convenir d'une nouvelle modalité de détermination des acomptes. En cas de retard de paiement des factures de services de coopération commerciale et/ou d'autres services, le taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles par l'Acheteur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture ne pourra pas excéder trois fois le taux d'intérêt légal. Aucune pénalité pour retard de paiement d'acomptes ne sera acceptée par le Vendeur.

## 10. Réserve de propriété

Il est expressément convenu que les produits vendus demeurent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral des factures. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'une traite, d'un chèque bancaire ou postal ou de tout titre créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par le Vendeur. Si les produits, objet de la réserve de propriété, ont été revendus par l'Acheteur, la créance du Vendeur sera automatiquement transportée sur la créance du prix des produits ainsi vendus par l'Acheteur. L'Acheteur cède dès à présent au Vendeur toutes créances qui naîtraient de la revente des produits impayés sous réserve de propriété. Conformément aux articles L.624-9 et L.624-16 du Code de commerce, notwithstanding toute clause contraire, la présente clause de réserve de propriété est opposable à l'Acheteur.

## 11. Garantie – Responsabilité

Les produits commercialisés par le Vendeur sont conformes aux spécifications requises et à la législation et/ou réglementation et/ou normes en vigueur et sont garantis contre tous vices de fabrication. En cas de vice ou de non-conformité des marchandises vendues, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà du remplacement ou du remboursement des produits reconnus défectueux ou manquants. De plus, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée au cas où les produits vendus seraient déchargés ou entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature.

## 12. Propriété industrielle et intellectuelle

Le Vendeur est titulaire ou licencié de l'ensemble des droits de propriété industrielle couvrant les produits vendus à l'Acheteur sous les marques.

## 14. Exclusion de toutes pénalités

Les pénalités étant destinées à réparer un préjudice résultant d'un manquement contractuel, le Vendeur refuse la facturation systématique et arbitraire de pénalités, qui par nature ne sont pas proportionnelles au préjudice éventuellement subi et ce, notwithstanding toutes clauses ou dispositions contraires pouvant figurer dans des conditions d'achat, contrats de référencement, conditions logistiques et accords particuliers (etc.) de l'Acheteur. Aucune pénalité ne peut être facturée ou déduite d'un règlement de produits sans que le Vendeur n'ait pu contrôler la réalité du grief correspondant, et ce dans un délai de trente (30) jours avant la date de facturation envisagée. Par conséquent, le Vendeur se tient à la disposition de l'Acheteur pour examiner et estimer tout préjudice éventuel dont l'Acheteur apporterait la preuve en démontrant notamment l'existence de ruptures effectives en magasin du fait du Vendeur.

## 15. Contestations commerciales

Toute contestation de la part de l'Acheteur relative à l'ensemble de la relation commerciale avec le Vendeur et notamment au titre du paiement d'avantages financiers, de quelque nature qu'ils soient, concernant l'année n, devra être formulée au plus tard dans les douze (12) mois, suivant l'expiration de l'année civile au titre de laquelle la somme est due. A défaut, et par dérogation expresse aux dispositions visées sous l'article L.110-4 du Code de Commerce, aucune réclamation ou contestation ne pourra plus être présentée et sera considérée, dès lors, comme étant prescrite et dès lors strictement irrecevable.

## 18. Données personnelles

Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent, dans le cadre de la collecte et du traitement de données personnelles, à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment modifiée par la loi d'adaptation n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et le règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 « relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ».

Le Vendeur, responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour la gestion de ses relations avec ses clients, dont l'Acheteur. Les informations collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés du Vendeur et, le cas échéant, à ses prestataires et/ou à ses sous-traitants. Elles sont conservées pendant toute la durée des relations commerciales et dix ans à compter de la fin de celles-ci. Les salariés de l'Acheteur disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles, d'un droit de retrait de leur consentement, d'un droit de limitation du traitement, d'un droit d'opposition pour motifs légitimes au traitement des données, d'un droit de portabilité des données, d'un droit d'opposition de directives anticipées post-mortem, en adressant au Vendeur un courrier électronique à l'adresse [rgpd@guitel-hervieu.fr](mailto:rgpd@guitel-hervieu.fr) ou un courrier postal à l'adresse accompagné d'une copie de leur pièce d'identité. Ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## 19. Compétence – Contestation

L'ensemble des relations contractuelles entre le Vendeur et l'Acheteur seront soumis à tous égards au droit français. Tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre le Vendeur et l'Acheteur, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sera soumis à la juridiction du Tribunal de commerce de Compiègne notwithstanding toute demande incidente ou tout appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs.



**Siège social, production  
& service commercial**

Rue Marcel Poulin  
60400 Crisolles

Tél : +33 (0)3 44 93 26 20  
commande@guitel-hervieu.fr

[www.guitel-hervieu.fr](http://www.guitel-hervieu.fr)